

Date de dépôt : 27 février 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Jean Romain : L'avenir du livre c'est le livre. Quid de cet avenir à l'école ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 25 janvier 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Durant plus de deux décennies, les équipements informatiques des écoles se cantonnaient à des salles d'informatique équipées, à des prises reliant des tablettes à des beamers, et à des ordinateurs dans un coin de la classe. Bref, la présence de l'informatique à l'école était assurée convenablement, au même titre que d'autres moyens capables de se mettre au service de la matière scolaire à transmettre. Aujourd'hui, on prétend à grands frais (22 millions) fournir des tablettes aux classes de l'école obligatoire. On ne veut pas manquer le virage de la numérisation.

Or ces tablettes permettent notamment de télécharger les classiques et les œuvres tombées dans le domaine public. D'autres livres sont par ailleurs également disponibles à l'achat.

*Si le livre numérique avait conquis le marché, c'est-à-dire si, après sept années de commercialisation de livres francophones, son poids représentait au minimum 30 ou 40% de parts de marché, alors il serait difficilement critiquable de vouloir de la sorte « accompagner le mouvement » d'une mutation profonde et réelle des modes de lecture. Or il n'en est rien : le livre numérique stagne à 3% de parts de marché. Vouloir passer au numérique dans le cadre scolaire, c'est **aller à contre-courant des modes de lecture plébiscités par les lecteurs, jeunes compris !***

De plus, le livre numérique est une version « 2D » du livre imprimé, qui lui est en « 3D » : ce qu'on appelle le périlivre (format, papier, couverture, typographie, mise en page) disparaît avec le numérique. Tous les livres

numériques sont identiques : *Le Petit Prince* de Saint-Exupéry est identique à *Guerre et paix* de Tolstoï. Comme si, dans notre bibliothèque de livres imprimés, ils avaient tous le même format, la même épaisseur, sans aucune caractéristique particulière. **Si le livre imprimé est un « objet », le livre numérique n'est qu'un « produit » banalisé, aseptisé.** Contrairement à une idée reçue, le livre numérique est donc une version dégradée du livre imprimé. Cette dématérialisation n'est pas ce que l'école doit rechercher.

En outre, la lecture sur écran ne permet pas **l'immersion dans le texte** comme le permet le livre imprimé, qui est favorable à une déconnexion avec le monde extérieur et à une reconnexion avec soi-même. Chez un jeune élève, on sait déjà que l'usage immodéré des écrans crée un handicap en termes de capacité de concentration. L'usage du livre imprimé permet d'alimenter les capacités de concentration, alors que l'usage du livre numérique les diminue. Si le rôle de l'école est bien celui de l'apprentissage, alors développer les capacités de concentration – ou au moins tenter de les préserver ! – fait partie de sa mission.

Ensuite, le livre numérique empêche la transmission des textes, alors que **le prêt a toujours été le principal vecteur de la diffusion du savoir** : on ne prête pas un livre numérique, dont le nombre d'accès est limité, alors qu'on peut prêter à l'infini un livre imprimé.

D'une part, sur le plan environnemental, contrairement à ce que l'on peut penser, le livre numérique a un impact négatif supérieur à celui du livre papier. Outre les matériaux (pour certains non recyclables) nécessaires à la fabrication des tablettes, leur emploi requiert de l'énergie électrique. Le livre imprimé, quant à lui, est désormais fabriqué à partir de bois issu de forêts gérées, et le bois est un matériau renouvelable à court terme. De plus, une fois en main de son acheteur/lecteur final, son impact écologique est strictement nul, qu'il soit lu une fois ou cinquante, prêté ou rangé dans une bibliothèque.

D'autre part enfin, sur le plan économique, le passage au numérique nécessite de lourds **budgets d'acquisition de matériel électronique**. Ce passage favorisera les multinationales fabriquant les tablettes. Le « transfert » des achats se fera donc au détriment de l'économie locale (les libraires) et au profit de multinationales étrangères. C'est donc politiquement un enjeu de premier plan, à l'heure où la prise de conscience de la nécessité d'acheter local s'impose partout.

Ma question est donc la suivante :

La volonté d'introduction massive du numérique à l'école obligatoire va sans doute favoriser le livre numérique. Que compte faire le DIP pour enrayer cette dérive dommageable ?

Je remercie le Conseil d'Etat de la réponse qu'il voudra bien m'apporter.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En novembre 2018, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) a présenté sa vision pour le déploiement du numérique à l'école¹. Cette vision du développement de l'enseignement du numérique et par le numérique s'inscrit dans le cadre du programme de législature 2018-2023 du Conseil d'Etat et converge avec (a) le plan d'action pour le numérique de la Confédération (juillet 2017), qui place en tête de ses priorités l'amélioration des compétences numériques à l'école; (b) les modifications du plan d'études-cadre en informatique à l'enseignement secondaire II récemment introduites par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP); (c) le plan d'action en faveur de l'éducation numérique adopté en novembre 2018 par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP); (d) et bien sûr le rapport *Une politique numérique pour Genève* présenté par le Conseil d'Etat en juin 2018.

Dans cette perspective, trois précisions s'imposent. D'abord, il n'est pas question de « numériser l'école » en la faisant basculer dans la dématérialisation des ressources pédagogiques : les outils numériques ne doivent être introduits qu'à condition d'apporter une plus-value pédagogique claire au sein d'un éventail d'outils divers – dont le numérique ne sera jamais qu'un élément parmi d'autres. Ensuite, il n'est pas non plus prévu de fournir à chaque élève une tablette personnelle, mais d'équiper les classes de lots de tablettes (ou d'équipements mobiles équivalents) pour réaliser des activités ciblées et pertinentes. Il ne s'agit donc pas de transposer sur support numérique la majorité des activités en classe, mais d'enrichir les approches et les pratiques avec les outils de notre temps. L'accent sera mis sur la créativité (productions médiatiques, textes, sons, images), la collaboration et les échanges entre les élèves. Enfin, une place essentielle sera accordée à la prévention des risques inhérents aux technologies numériques – comme les dérapages sur les réseaux

¹ <https://www.ge.ch/document/ecole-au-service-citoyennete-numerique>

sociaux, la captation de données privées ou les troubles de santé consécutifs à l'abus d'écrans. Il n'est donc pas question d'encourager les élèves à passer leur journée rivés sur un écran en abandonnant les livres au profit des supports numériques.

Le développement de l'éducation par le numérique et au numérique ne signifie pas que l'école s'apprête à tourner le dos au livre imprimé, bien au contraire. Dans une démarche parallèle et complémentaire, des travaux sont actuellement en cours pour mettre en place un plan d'action visant à favoriser l'accès pour tous les élèves aux plaisirs de la lecture et aux enrichissements intellectuels et culturels dont les livres sont porteurs. Intitulé le « Livre à l'école », ce programme a pour objectifs de :

- fournir aux élèves, tout au long de leur parcours scolaire, des outils et encouragements pour peu à peu se constituer une identité de lectrice/lecteur autonome nécessaire à la maîtrise des compétences fondamentales;
- rendre vivante la littérature romande et valoriser les acteurs et lieux du livre genevois auprès des élèves, notamment par l'intensification des rencontres avec des auteur-e-s en classe.

Ces objectifs seront poursuivis au moyen d'actions concrètes réalisées en collaboration avec les bibliothèques scolaires, l'Université de Genève et les professionnels du livre genevois. Il s'agira notamment de veiller à la présence constante de livres dans le quotidien des élèves et à ce qu'ils et elles s'en saisissent par plaisir ou curiosité. C'est bien avant tout le livre imprimé qui est au centre de ce projet.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, le DIP peut également compter sur une coordination étroite avec la politique du livre menée par le département de la cohésion sociale (DCS) au sein de son office cantonal de la culture et du sport (OCCS). En effet, suite aux changements intervenus au début de la législature, des ressources ont été mutualisées afin de réaliser l'ambition initiée dans la législature précédente, qui consiste à s'appuyer sur une politique du livre renforcée pour mieux ancrer le livre dans les écoles.

A noter que le DCS continue à consacrer la quasi-totalité des soutiens accordés à la production et à la diffusion dans le domaine du livre au livre papier, via le soutien aux maisons d'édition et aux librairies. Par ailleurs, les institutions actives dans la promotion du livre et de l'écrit soutenues par le Conseil d'Etat comme la Maison de Rousseau et de la Littérature, la Fondation pour l'écrit du Salon du livre et la Fondation Bodmer continuent à jouer un rôle-clé pour la promotion du livre et de la lecture auprès des jeunes générations.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS